Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023

.

Article 19 - Intervention du sénateur Franck Montaugé le 11 mars 2023, amendement n° 1300

Monsieur le Président, Chers collègues, Monsieur le Ministre,

Au-delà des projections de PIB (produit intérieur brut), de masse salariale, d'inflation – très faible par rapport à ce que nous disent certains économistes reconnus, certains avancent même que l'on va rentrer dans une période de <u>stagflation</u>, composée d'inflation et de décroissance – de l'ONDAM qui diminue à euro constant (c'est-à-dire corrigé de l'inflation), le paragraphe 2 de cet article 19 indique, je cite : « *la trajectoire financière traduit la normalisation progressive de la situation sanitaire* ».

Ah ? Très bien. Je pose la question au Ministre : c'est quoi la « normalisation sanitaire » ? Est-ce que vous êtes allé le dire et l'expliquer sur le terrain aux personnels des hôpitaux ou des EHPAD, des services d'accompagnement à domicile, des services infirmiers à domicile, des personnels des secteurs psychiatriques qui sont en grande difficulté et qui vivent leur situation professionnelle comme un abandon de l'Etat ?

Allez-y. Allez leur parler sur le terrain.

Vos projections ne sont pas à la hauteur des besoins de financement d'un projet national de santé reconsidéré et conforté. C'est la raison pour laquelle avec cet amendement 1300 nous demandons la suppression de l'article 19.